

Beatrice Tobler  
Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation  
Einsteinstrasse 2  
3003 Berne

[beatrice.tobler@sbfi.admin.ch](mailto:beatrice.tobler@sbfi.admin.ch)

Berne, le 28 novembre 2019

## **Consultation sur la modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation LERI**

Madame, Monsieur,

L'Union syndicale suisse (USS) vous remercie de l'avoir invitée à s'exprimer sur la modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation LERI. Elle vous transmet par la présente sa position.

### **Innosuisse**

L'USS soutient les modifications des dispositions relatives à Innosuisse afin de permettre à cette Agence suisse de l'encouragement de l'innovation de disposer de la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins identifiés lors de l'élaboration du programme pluriannuel. S'agissant de l'art. 19, al. 2, let. d, il nous apparaît pertinent d'assouplir la participation des partenaires chargés de la mise en œuvre dans un intervalle de 40% à 60% au lieu des 50% prévus par la loi actuelle. Il nous apparaît également appréciable qu'une contribution inférieure soit demandée aux partenaires chargés de la mise en œuvre lorsque le potentiel de succès économique du projet présente une grande utilité pour la société ou que les résultats escomptés peuvent aussi profiter à un vaste cercle d'utilisateurs ne participant pas au projet. Conformément à l'alinéa 5 du même article, il nous apparaît judicieux qu'Innosuisse encourage des projets d'innovation de jeunes entreprises fondées sur la science qui apportent une contribution à l'utilisation durable des ressources.

### **Autres modifications**

L'introduction de Science et Cité et TA-SWISS dans la liste des institutions chargées d'encourager la recherche à l'art. 4, let. a, ch. 2 découle de la révision des statuts de l'association Académie suisse des sciences.

S'agissant de l'art. 10, al. 6, l'USS soutient l'assouplissement donnant la possibilité au FNS, sur dérogation, de constituer des réserves supérieures à 10 % afin d'assurer une politique d'encouragement stable dans le temps.

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de nos remarques, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**UNION SYNDICALE SUISSE**



Pierre-Yves Maillard  
Président



Laura Perret Ducommun  
Première secrétaire adjointe